



Conseil économique et social

Distr : générale
18 février 2025

Français
Original : anglais

**Commission économique pour l'Afrique
Comité d'experts de la Conférence des ministres africains
de la planification et du développement économique**

Quarante-troisième réunion
Addis-Abeba, Éthiopie, 12-14 mars 2025

Point 6 f) de l'ordre du jour provisoire*

**Questions statutaires : rapports sur les travaux des organes subsidiaires
de la Commission économique pour l'Afrique**

Rapport des comités intergouvernementaux de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique du Nord et l'Afrique de l'Ouest sur les travaux de leur troisième réunion conjointe

Note du secrétariat

Le secrétariat de la Commission économique pour l'Afrique a l'honneur de transmettre aux membres de la Commission le rapport des comités intergouvernementaux de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique du Nord et l'Afrique de l'Ouest sur les travaux de leur troisième réunion conjointe.

* E/ECA/COE/43/1.



Rapport des comités intergouvernementaux de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique du Nord et l'Afrique de l'Ouest sur les travaux de leur troisième réunion conjointe

Introduction

1. La troisième réunion conjointe des comités intergouvernementaux de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique du Nord et l'Afrique de l'Ouest s'est tenue du 19 au 21 novembre 2024, à Rabat, sur le thème : « Accélérer la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine en Afrique du Nord et en Afrique de l'Ouest grâce à la transformation numérique et la diversification économique ». Les bureaux sous-régionaux ont mis à profit l'expérience fructueuse des réunions conjointes précédentes et ont pris en considération les commentaires et les recommandations des membres de la Commission économique pour l'Afrique (CEA).

Première partie

I. Ouverture de la réunion [point 1 de l'ordre du jour 1]

A. Participation

2. La réunion conjointe a rassemblé plus de 100 participants, dont des représentants des 6 membres de la CEA de la sous-région de l'Afrique du Nord (Égypte, Libye, Maroc, Mauritanie, Soudan et Tunisie) et des 13 membres de la CEA de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina Faso, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée-Bissau, Libéria, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone et Togo), ainsi que des observateurs des communautés économiques régionales et d'autres organisations, notamment l'Agence monétaire de l'Afrique de l'Ouest, l'Association nationale des commerçants nigériens, l'Autorité du bassin du Niger, l'Autorité de développement intégré du Liptako Gourma, la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest, la Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO, la Banque ouest-africaine de développement, le Centre africain pour les applications de la météorologie au développement, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Fédération des chambres de commerce et d'industrie de l'Afrique de l'Ouest, le Fonds de solidarité africain, la Ghana International Trade & Finance Conference, l'Institut monétaire de l'Afrique de l'Ouest, l'Observatoire économique et statistique de l'Afrique subsaharienne (AFRISTAT), l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal, le secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine, la Société internationale islamique de financement du commerce et l'Union du Maghreb arabe. Des représentants d'entités des Nations Unies, à savoir l'Organisation internationale du Travail, l'antenne du Programme des Nations Unies pour le développement au Maroc, le Bureau du Coordinateur spécial pour le développement au Sahel et le Bureau de la Coordinatrice résidente des Nations Unies au Maroc ont participé à la réunion conjointe.

B. Déclarations liminaires

3. Durant l'ouverture de la réunion conjointe, des déclarations ont été prononcées par le Directeur de la coopération multilatérale et des affaires économiques internationales au Ministère des affaires étrangères, de la coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger et Président sortant du Bureau du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique du Nord, Abdellah Ben Mellouk ; le Directeur de la stratégie et des études au Ministère ivoirien de l'économie et des finances et Président sortant du Bureau du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique de l'Ouest, Ali Bamba ; et la Coordinatrice résidente des Nations Unies au Maroc, Nathalie Fustier.

4. M. Ben Mellouk a souhaité la bienvenue au Maroc à tous les participants et a fait observer que la réalisation des objectifs de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange africaine nécessitait non seulement une forte volonté politique, mais aussi un investissement dans le développement économique, notamment en renforçant les capacités de production et d'exportation. Il restait impératif de renforcer le tissu d'entreprises en Afrique afin d'accroître la valeur ajoutée locale et de réduire la dépendance à l'égard des importations.

5. M. Bamba a évoqué les principaux résultats obtenus par le Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest depuis la vingt-sixième session du Comité intergouvernemental pour l'Afrique de l'Ouest, y compris la fourniture régulière d'un appui technique et de services consultatifs aux pays de la sous-région aux fins de l'élaboration de stratégies nationales visant à mettre en œuvre l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et de plans de développement nationaux et de la mise en place d'une plateforme interrégionale d'apprentissage entre pairs. Il a également mis en avant les efforts déployés pour adopter des processus budgétaires qui tenaient compte du dividende démographique des pays.

6. M^{me} Fustier, s'exprimant au nom de la CEA et de toutes les entités des Nations Unies au Maroc, a souhaité la bienvenue aux représentants dans le pays. Elle a pris note du potentiel de transformation qu'a le passage au numérique pour favoriser la croissance économique et accélérer la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine. Elle a souligné le rôle de l'Accord qui est de permettre aux entreprises d'établir des liens par-delà des frontières avec une plus grande efficacité, de stimuler les échanges commerciaux et de soutenir la révolution du commerce électronique en Afrique du Nord et en Afrique de l'Ouest.

II. Élection des bureaux [point 2 de l'ordre du jour]

7. Les participants ont élu les bureaux suivants :

Afrique du Nord

Président : Soudan

Vice-Président : Tunisie

Rapporteur : Égypte

Afrique de l'Ouest

Président : Sénégal

Vice-Président : Guinée-Bissau

Rapporteur : Côte d'Ivoire

III. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail [point 3 de l'ordre du jour]

8. Le représentant du secrétariat a présenté l'ordre du jour provisoire et le projet de programme de travail.

9. Les participants ont adopté l'ordre du jour et le programme de travail de la réunion conjointe.

Deuxième partie

IV. Réunion de groupe d'experts [point 4 de l'ordre du jour]

10. Le thème de la réunion était « Exploiter le potentiel de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine : le rôle catalyseur de la diversification économique et des technologies numériques innovantes ». Les débats ont été axés sur la mise en œuvre de l'Accord et ont abordé des problèmes, tels que l'alignement réglementaire, les déficits d'infrastructures et la mobilisation des parties prenantes. La nécessité d'harmoniser les politiques a été soulignée. Le rôle des technologies numériques, en particulier du commerce électronique, de la technologie financière (communément appelée fintech) et de la chaîne de blocs a été souligné en tant que moteur essentiel de l'expansion du commerce international et de l'amélioration de la résilience économique. Les participants ont également fait valoir l'importance de diversifier les économies au-delà des produits de base, de promouvoir les chaînes de valeur régionales et de donner aux petites et moyennes entreprises les moyens d'agir, en particulier celles qui sont dirigées par des femmes et des jeunes. Les principales recommandations formulées lors de la réunion portaient notamment sur l'investissement dans l'infrastructure numérique, la mise en œuvre de réformes d'orientation, le renforcement des partenariats public-privé pour soutenir une croissance inclusive et durable et le positionnement de l'Afrique en tant qu'acteur concurrentiel dans le commerce mondial.

V. L'évolution des conditions économiques et sociales en Afrique du Nord et en Afrique de l'Ouest : examen de profils sous-régionaux [point 5 de l'ordre du jour]

A. Afrique du Nord

11. Le secrétariat (Bureau sous-régional en Afrique du Nord) a présenté les principales conclusions figurant dans le rapport intitulé « Tour d'horizon de la situation socioéconomique : profil sous-régional de l'Afrique du Nord, 2023-2024 » (ECA/SRO-NA/ICSOE/39/3 - ECA/SRO-WA/ICSOE/27/3). Le rapport contenait une analyse de l'évolution de la conjoncture macroéconomique et certains indicateurs sociaux sur le chômage en Afrique du Nord. Malgré le redressement de l'économie dans la sous-région en 2021, il avait été difficile de consolider les acquis. Les pays d'Afrique du Nord doivent donner la priorité aux ajustements budgétaires à court terme, y compris la mise en œuvre rapide de réformes fiscales, la restructuration des subventions et l'amélioration de l'efficacité des dépenses publiques. Les conditions macroéconomiques doivent être stabilisées grâce à des dépenses publiques prudentes, à des programmes d'emploi ciblés et à la gestion des taux de change. À moyen terme, les pays doivent œuvrer en vue de réduire durablement leur dette, de diversifier leur économie et de mettre en place des réformes

structurelles visant à réduire leur dépendance à l'égard des produits de base, ce qui pourrait être fait, par exemple, en attirant l'investissement du secteur privé, en améliorant les capacités institutionnelles et en renforçant la résilience face aux chocs économiques et climatiques. Il était recommandé dans le rapport que l'Égypte, la Libye, le Soudan et la Tunisie donnent la priorité à la stabilité des taux de change, s'attaquent aux déséquilibres budgétaires et soutiennent le redressement à l'issue d'un conflit afin de parvenir à la stabilité macroéconomique.

12. Les participants ont noté que certains indicateurs économiques utilisés dans le rapport étaient différents de ceux qui étaient publiés par la Banque centrale d'Égypte et le Haut-Commissariat au Plan du Maroc. Le représentant du Maroc a fait observer que la recommandation relative à la mise en œuvre de réformes structurelles était trop générale et a suggéré qu'il serait possible de la rendre plus précise, par exemple en incluant des mesures visant à élargir l'assiette fiscale. Le représentant de la Libye a insisté sur l'importance de la diversification, qui était un élément essentiel pour le pays qui élabore sa stratégie de diversification. Le représentant de la Sierra Leone a proposé que les pays des deux sous-régions collaborent pour recenser les possibilités d'investissement dans les deux sous-régions. Le représentant du Burkina Faso a fait observer que les contraintes d'ordre sécuritaire et budgétaire constituaient les principales difficultés pour les pays du Sahel et a recommandé que les questions soient abordées dans les futurs rapports afin d'améliorer leur pertinence pour l'élaboration des politiques.

13. Le Directeur du Bureau sous-régional en Afrique du Nord, Adam Elhiraika, a pris note des observations formulées par les participants. Il a déclaré que les ensembles de données pouvaient varier en fonction de leurs sources respectives. Les données utilisées dans le rapport avaient été collectées en juin 2024 et toute donnée publiée après cette date n'avait pas été prise en considération.

B. Afrique de l'Ouest

14. Le secrétariat (Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest) a présenté des éléments du rapport sur le profil socio-économique de la sous-région en 2024 (ECA/SRO-NA/ICSOE/39/6–ECA/SRO-WA/ICSOE/27/6) et les perspectives pour 2025.

15. Un représentant du secrétariat a déclaré que les principales conclusions avaient démontré que l'Afrique de l'Ouest était actuellement confrontée à des effets socioéconomiques néfastes dus aux problèmes mondiaux et régionaux, au nombre desquels figurent les effets persistants de la lenteur du redressement après la pandémie de COVID-19, le changement climatique, les tensions géopolitiques et les pressions inflationnistes sur les prix des denrées alimentaires et de l'énergie. En outre, la sous-région devait faire face à des problèmes de sécurité et de gouvernance persistants, à l'insécurité alimentaire et aux pressions démographiques, facteurs qui avaient tous freiné son redressement économique et affaibli son tissu social. La détérioration de la situation en matière de sécurité avait entraîné des pertes en vies humaines et des destructions matérielles, des déplacements forcés de population et accru le besoin d'aide humanitaire. La situation compromettait le climat des affaires et sapait la confiance des investisseurs nationaux et étrangers. La sous-région devait faire face à des taux plus élevés de chômage des jeunes que ceux de la population générale, avec 24,2 % des jeunes sans emploi, et ne suivant ni études ni formation en 2024.

16. Malgré ces difficultés redoutables, la sous-région avait fait preuve de résilience économique en enregistrant une reprise modérée. Le taux moyen de

croissance économique pour les pays d’Afrique de l’Ouest devait s’établir à 3,8 % en 2024 et passer à 4,3 % en 2025. D’après les projections, les taux d’inflation moyens pour les pays devraient atteindre 22,3 % en 2024 et 16,7 % en 2025¹. Bien que la situation des comptes courants, la marge de manœuvre budgétaire et la viabilité de la dette de la région soient restées défavorables en 2024, l’Afrique de l’Ouest offrait d’immenses possibilités découlant des ressources naturelles dont il fallait tirer profit grâce à la création de chaînes de valeur régionales et à la diversification économique, qui jouaient le rôle de catalyseurs pour l’intégration et le développement au niveau régional.

17. Lors des discussions qui ont suivi, les participants s’étaient attachés à veiller à la cohérence des données économiques présentées dans le rapport avec les données provenant de sources nationales. Les participants ont souligné qu’il importait d’analyser des données récentes et obtenues au niveau national. Ils ont pris note du caractère général des recommandations concernant les problèmes de sécurité et ont plaidé en faveur de solutions ciblées plus spécifiques pour surmonter ces problèmes. Ils ont fait référence à des problèmes relatifs au respect des critères de convergence macroéconomique, plus particulièrement au Sahel, qui étaient aggravés par l’insécurité croissante. Ils ont émis l’idée que la suspension temporaire du respect de la convergence régulière pour 2020 et 2021 face à la pandémie de COVID-19 pourrait être adaptée et appliquée aux pays du Sahel les plus exposés à la crise sécuritaire. Les experts ont recommandé que l’analyse tienne compte des facteurs exogènes à la sous-région et hétérogènes entre les pays, de manière à pouvoir définir des mesures adaptées pour remédier aux disparités, en particulier entre les pays du Sahel en Afrique de l’Ouest et les pays qui ne faisaient pas partie du Sahel.

VI. Examen de la mise en œuvre des programmes et des initiatives spéciales de développement régionaux et internationaux [point 6 de l’ordre du jour]

A. Progrès accomplis par les pays d’Afrique du Nord sur la voie du développement durable

1. Présentation

18. Un représentant du Bureau sous-régional en Afrique du Nord a présenté le rapport intitulé « Progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable en Afrique du Nord : dégager l’impact positif de la migration sur le développement durable » (ECA/SRO-NA/ICSOE/39/4 - ECA/SRO-WA/ICSOE/27/4). Le rapport avait pour but d’aider les pays membres à suivre les résultats obtenus dans la mise en œuvre du Programme 2030, avec une analyse détaillée des tendances par pays pour les 17 objectifs de développement durable. Il contenait une analyse des progrès accomplis, mettant l’accent sur les envois de fonds comme autres sources de financement du développement, et un examen des difficultés rencontrées et des possibilités offertes associées à la mise à profit de la contribution de la migration pour le développement durable en Afrique du Nord.

19. Le représentant a fait observer que, même si l’Afrique du Nord avait été la sous-région qui avait obtenu les meilleurs résultats, elle avait fait des progrès limités dans la réalisation des objectifs. D’une part, elle avait progressé dans la réalisation des objectifs 1 (Pas de pauvreté), 3 (Bonne santé et bien-être) prévoyant la réduction de la mortalité maternelle et infantile, 13 (Action

¹ Fonds monétaire international, *Perspectives économiques régionales : Afrique subsaharienne – Entre réformes et grandes espérances* (Washington, D.C., 2024).

climatique) et 17 (Partenariats pour les objectifs). Cependant, des problèmes importants continuaient de se poser dans la réalisation des objectifs 4 (Éducation de qualité), 5 (Égalité des sexes) et 10 (Réduction des inégalités). Des reculs avaient été en outre enregistrés en ce qui concerne les objectifs 2 (Faim zéro), 6 (Eau propre et assainissement) et 8 (Travail décent et croissance économique) en raison de l'insécurité alimentaire, de la raréfaction de l'eau et de l'incertitude économique. Compte tenu de la marge de manœuvre budgétaire limitée et de l'accès restreint aux ressources internationales, des mécanismes de financement novateurs étaient indispensables. Les flux d'envois de fonds doivent être utilisés comme une source de revenus résiliente en promouvant un cadre réglementaire favorable, en offrant des incitations à l'investissement de la diaspora, en produisant des données précises sur la migration et en améliorant la coordination entre les parties prenantes afin de donner une efficacité maximale à l'impact de la migration sur le développement.

2. Discussion

20. Les participants ont noté qu'il importait de poursuivre les efforts visant à accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 et de mieux tirer parti de la migration en renforçant la mobilisation des ressources intérieures, en attirant l'investissement privé, en améliorant la viabilité de la dette et mobilisant des financements innovants. Le représentant du Maroc a indiqué que le classement du pays selon l'indice de réalisation des objectifs de développement durable pourrait ne pas refléter pleinement le développement du pays entre 2015 et 2023. Par exemple, le pays avait fortement progressé dans l'amélioration de l'accès à l'eau. L'élaboration de politiques cohérentes et intégrées en ce qui concerne l'eau, l'énergie, l'alimentation et l'environnement serait un bon moyen de lutter contre le manque d'eau dans la sous-région. Les participants ont également convenu qu'il importait d'améliorer la coopération Sud-Sud et de renforcer les efforts intra-africains déployés pour partager de meilleures pratiques et tirer parti du commerce entre les pays d'Afrique du Nord et avec le reste du continent, et d'assurer le suivi de la réalisation des objectifs.

21. Le représentant du secrétariat du Bureau sous-régional a pris note des observations et des recommandations et a confirmé l'intention du Bureau de collaborer étroitement avec les ministères compétents et avec le secrétariat de l'Union du Maghreb arabe pour accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine.

B. Rapport sur le développement durable en Afrique de l'Ouest pour 2024

1. Présentation

22. Un représentant du Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest a présenté la mise en œuvre des accords régionaux et mondiaux et des programmes et initiatives de développement. L'année 2024 a été tout à fait inédite : durant le Sommet du Futur, qui s'est tenu en septembre 2024, les dirigeants mondiaux avaient réaffirmé leurs engagements communs d'accélérer la réalisation des objectifs ; c'était la première année du deuxième plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 (2024-2033) ; et le monde devait faire face à de nombreuses crises. Le rapport était axé sur les cinq objectifs (3, 5, 8, 14 et 17) qui étaient alignés sur le thème du forum politique de haut niveau sur le développement durable 2025 et sur les trois objectifs (1, 2 et 16), qui étaient considérés comme prioritaires en Afrique de l'Ouest. D'après les conclusions du rapport, l'Afrique de l'Ouest progressait sur la voie de la réalisation de nombreux objectifs, bien que le rythme de progression ne soit pas suffisamment rapide pour atteindre les cibles. Elle était sur le point

d'atteindre seulement 6 % des cibles et il subsistait des lacunes importantes dans les données, 60 cibles n'ayant pas pu être mesurées.

2. Discussion

23. Les participants ont souligné la nécessité d'améliorer la disponibilité des données afin d'éclairer les politiques publiques destinées à atteindre les objectifs. La fragmentation géopolitique, l'instabilité politique, l'insécurité et les déficits de gouvernance avaient eu des répercussions négatives sur la réalisation des objectifs. Les participants ont souligné qu'il était important de partager des exemples de réussites de pays qui avaient fait des progrès considérables. Reconnaissant que les envois de fonds de la diaspora étaient un moyen essentiel de financement pour la réalisation du Programme 2030, les participants ont proposé que la CEA mène une étude approfondie sur la contribution des envois de fonds à la réalisation des objectifs et au développement économique, en particulier en Afrique de l'Ouest.

VII. Questions statutaires [point 7 de l'ordre du jour]

A. Présentation

24. Le Directeur du Bureau sous-régional en Afrique du Nord a présenté le rapport sur les activités du Bureau entre octobre 2023 et septembre 2024 (ECA/SRO-NA/ICSOE/39/8) et le programme de travail pour 2025 (ECA/SRO-NA/ICSOE/39/2/Rev.1). Il a attiré l'attention sur les avancées notables qui prévoyaient notamment le renforcement des capacités d'élaboration des politiques dans des domaines comme la fiscalité et la migration, la facilitation de la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et la promotion des chaînes de valeur régionales, comme en témoigne la production de véhicules électriques à laquelle participent le Maroc, la République démocratique du Congo et la Zambie. Les partenariats avec les gouvernements, les organismes des Nations Unies et les universités, notamment l'Université Mohammed V, avaient facilité le partage des connaissances et la recherche sur le développement durable, la sécurité alimentaire et le financement de l'action climatique.

25. Le Directeur a dit que, dans le programme de travail du Bureau sous-régional pour 2025 proposé, la priorité serait donnée à la stratégie relative à l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et à la mise en œuvre de l'Accord, au développement des petites et moyennes entreprises, à l'action climatique et à l'élargissement de l'assistance technique pour la Mauritanie et le Soudan. Les programmes tenant compte des questions de genre, les réformes budgétaires et la croissance inclusive revêtaient une grande importance. La planification pour la période 2026-2028 était axée sur la migration, la transformation numérique et l'intégration régionale. Les partenariats stratégiques, l'innovation et l'assistance technique étaient des éléments décisifs pour surmonter les problèmes de développement durable. L'intervenant a réaffirmé l'engagement du Bureau à avancer sur la voie de la réalisation des objectifs de l'Accord et des objectifs de développement durable.

26. La Directrice du Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest, Ngoné Diop, a présenté les résultats obtenus par le Bureau dans le cadre du programme de travail pour 2024, qui avait été exécuté entre novembre 2023 et octobre 2024. Comme cela a été expliqué dans le rapport (ECA/SRO-NA/ICSOE/39/5–ECA/SRO-WA/ICSOE/27/5), le programme avait été mis en œuvre dans des circonstances difficiles, compte tenu des nombreuses crises, des problèmes géopolitiques et des problèmes de sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel d'une manière générale.

27. Parmi les principales réalisations, on pouvait citer l'état d'avancement de projets relatifs à la Zone de libre-échange continentale africaine, l'élaboration de stratégies commerciales nationales et régionales et la fourniture d'un appui technique pour une budgétisation tenant compte du dividende démographique au Burkina Faso, au Niger, au Sénégal et au Togo. Dans le cadre d'initiatives de renforcement des capacités, des entrepreneurs, en particulier des femmes et des jeunes, avaient bénéficié d'une autonomie accrue grâce à des plateformes comme la plateforme de mise en relation des entreprises d'Afrique de l'Ouest. Le programme pour 2025 mettrait l'accent sur le dividende démographique, la Zone et la diversification économique, l'analyse des politiques macroéconomiques et l'alignement des efforts sur les deux programmes.

28. Une représentante de la Division de la planification stratégique, du contrôle et des résultats a présenté les activités menées par la CEA au titre du programme de travail pour 2024. Elle a donné un aperçu du Pacte pour l'avenir et de l'importance d'adapter les cadres de coopération internationale aux réalités actuelles. L'Afrique disposait de deux cadres (le Programme 2030 et l'Agenda 2063) qui avaient une même et seule mission, et il importait de les aligner pour assurer une exécution intégrée. La CEA était bien placée pour aider les pays à atteindre les objectifs dans le cadre de son rôle fédérateur, de groupe de réflexion et de ses fonctions opérationnelles. Elle a présenté le cadre de programmation pour la CEA, y compris le mandat qui est principalement le sien, le plan à moyen terme (2022-2025), le plan-programme et le budget-programme, ainsi que le plan d'activité annuel. Elle a fait référence au rôle stratégique des bureaux sous-régionaux, avec leur spécialisation dans divers domaines et a renvoyé à leurs programmes de travail.

B. Discussion

29. La discussion sur l'Afrique de l'Ouest a mis l'accent sur la portée des activités de la CEA pour l'Afrique de l'Ouest, qui étaient déterminées par les demandes des pays. Les participants ont remercié la CEA pour avoir apporté un appui non négligeable à ses membres et lui ont demandé instamment de renforcer les capacités des pays à atteindre les objectifs, de mettre en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange intercontinentale africaine et de déterminer la dynamique démographique au service du développement. Ils ont examiné les moyens qui permettraient d'apporter un soutien aux pays les années suivantes et ont appelé à partager de meilleures pratiques et des données d'expérience entre les deux sous-régions dans le cadre de la promotion de la coopération Sud-Sud.

30. Lors du débat sur l'Afrique du Nord, les participants ont fait observer qu'il était capital d'aider les petites et moyennes entreprises qui sont les moteurs de la croissance économique, de la création d'emplois et de la résilience climatique. Ils ont lancé un appel à l'élaboration de programmes ciblés visant à renforcer les capacités de ces entreprises et à les intégrer dans les chaînes de valeur régionales et mondiales. Ils ont souligné qu'il était essentiel de s'attaquer aux problèmes posés par la sécurité, le changement climatique et la gouvernance au Sahel ; il s'agit là d'une étape fondamentale pour assurer la stabilité régionale et ouvrir de nouvelles perspectives économiques. Ils ont examiné des propositions concernant les corridors de développement entre l'Afrique du Nord et le Sahel, qui permettraient de tirer parti des ressources naturelles et humaines pour favoriser la paix et la stabilité économique. Les initiatives auraient pour but de créer des communautés résilientes tout en renforçant l'intégration régionale et en favorisant les partenariats mutuellement bénéfiques par-delà les frontières. Les principales recommandations formulées par les participants ont mis l'accent sur le

renforcement de la coopération Sud-Sud et des partenariats triangulaires pour l'échange de meilleures pratiques, en particulier entre les deux régions.

VIII. Présentation des initiatives phares de la Commission économique pour l'Afrique [point 8 de l'ordre du jour]

31. Un représentant du secrétariat a présenté une vue d'ensemble des activités menées par le Bureau sous-régional en Afrique du Nord sur les liens entre migration et développement. Il a mis essentiellement l'accent sur les activités menées par la CEA pour aider les pays africains à atteindre les 23 objectifs du Pacte mondial sur les migrations. Il a fait observer qu'entre 2019 et 2023, la CEA avait aidé six pays africains à établir une base de données numérique sur les migrants et à mettre en place des mécanismes susceptibles de reconnaître les compétences et les qualifications des migrants africains dans leurs pays d'accueil. Les parties prenantes de la migration avaient bénéficié d'une formation. Le représentant a également mis en relief les activités visant à aider les pays africains à atteindre les objectifs 19 (Créer les conditions permettant aux migrants et à la diaspora de contribuer pleinement au développement durable dans tous les pays) et 20 (Rendre les envois de fonds plus rapides, plus sûrs et moins coûteux et favoriser l'inclusion financière des migrants) du Pacte mondial. Il a partagé la portée et les objectifs du nouveau projet du Compte pour le développement, qui avait pour but d'aider les pays à intégrer les contributions de leur diaspora dans les stratégies nationales de développement, à faciliter les contributions et investissements de leur diaspora et à promouvoir leur diaspora en tant que partenaires dans des projets de développement durable. Dans le cadre du programme, six pays africains (Comores, Côte d'Ivoire, Égypte, Ghana, Lesotho et Tunisie) bénéficieraient d'une aide pour atteindre les objectifs 19 et 20.

32. Un représentant de la Division de la technologie, des changements climatiques et de la gestion des ressources naturelles a présenté l'aide apportée par la CEA à ses membres pour répondre aux principaux messages de la dixième session du Forum régional africain pour le développement durable en 2024. Il a déclaré que le Forum avait permis aux différentes parties prenantes de progresser sur la voie de la mise en œuvre des deux programmes. À la dixième session, les participants avaient passé en revue les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs 1, 2, 13, 16 et 17, ainsi que les objectifs correspondants de l'Agenda 2063, en mettant l'accent sur le deuxième plan décennal de mise en œuvre de ce dernier. Les principales avancées avaient notamment porté sur l'apprentissage entre pairs, le renforcement des capacités et le renforcement des processus nationaux pour les examens nationaux volontaires et les examens locaux volontaires. Les participants avaient également adopté la Déclaration d'Addis-Abeba sur la mise en œuvre efficace de solutions durables, résilientes et innovantes visant à renforcer le Programme 2030 et l'Agenda 2063 et à éliminer la pauvreté en période de crises multiples (ECA/RFSD/2024/12), plaidé en faveur d'une relance verte inclusive et accéléré les progrès sur la voie de la réalisation des objectifs, élaboré la position du continent pour le forum politique de haut niveau sur le développement durable, qui s'était tenu cette année et pris note des activités porteuses de changement en vue de promouvoir la mise en œuvre des deux programmes à tous les niveaux.

33. La dixième session du Forum régional africain pour le développement durable avait notamment permis de constater qu'à l'échelle mondiale, les pays étaient sur le point d'atteindre seulement 16 % des cibles des objectifs à l'horizon 2030. En Afrique, à peine 10 cibles mesurables sur 144 seraient atteignables sans prendre des mesures d'urgence.

34. En réponse à la présentation, les participants ont souligné qu'il était nécessaire de concilier les objectifs de croissance économique avec le développement durable en tenant compte des facteurs sociaux et en donnant la priorité à la protection de l'environnement, y compris les évaluations de l'impact sur l'environnement. Ils ont demandé instamment à la CEA de fournir un cadre global, comme la boîte à outils intégrée pour la planification et l'établissement de rapports, dans lequel étaient intégrées les quatre dimensions du développement durable (dimension sociale, dimension économique, dimension environnementale et dimension de gouvernance), conformément aux plans de développement nationaux.

35. Les conflits, les déficits de gouvernance, les tensions géopolitiques et les chocs exogènes ont continué d'avoir une incidence négative sur la réalisation des objectifs, soulignant la nécessité pour les pays de renforcer leur état de préparation et leur résilience. Il fallait unir les efforts au niveau continental pour s'attaquer aux causes profondes des conflits et des problèmes de gouvernance qui freinent les progrès sur la voie de la réalisation des objectifs.

IX. Examen et adoption des projets de recommandations des comités intergouvernementaux de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique du Nord et l'Afrique de l'Ouest [point 9 de l'ordre du jour]

36. Les comités ont formulé et adopté séparément les recommandations énumérées ci-dessous et prié leurs bureaux respectifs de les transmettre à la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique.

A. Diversification économique et industrialisation

37. Les deux comités ont recommandé que les gouvernements :

a) Modernisent et financent les systèmes statistiques nationaux afin de stimuler les capacités, notamment celles qui ont trait à l'utilisation des données commerciales, en particulier en ce qui concerne la Zone de libre-échange continentale africaine, et mettent en place une plateforme de partage d'informations qui assurerait l'accès aux données en temps réel pour toutes les parties prenantes ;

b) Renforcent les infrastructures régionales et internationales² qui facilitent le commerce entre les pays d'Afrique du Nord, le commerce entre les pays d'Afrique de l'Ouest et le commerce entre les deux sous-régions

c) Renforcent les capacités et échangent des compétences et des connaissances concernant les politiques commerciales et le passage au numérique dans les deux sous-régions ;

d) Libèrent le potentiel des petites et moyennes entreprises dans divers secteurs, en particulier celles qui appartiennent à des femmes ou à des

²Y compris les infrastructures de transport (routes de qualité, chemins de fer, ports et aéroports et corridors commerciaux ; infrastructures énergétiques (réseaux électriques internationaux et ressources énergétiques renouvelables), afin de garantir un approvisionnement en énergie stable et abordable qui est essentiel pour la croissance économique et l'industrialisation ancrées dans l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, et l'infrastructure numérique (extension du réseau à haut débit et plateformes numériques) visant à promouvoir le commerce électronique et les échanges numériques à l'intérieur des pays et d'un pays à l'autre des deux sous-régions.

jeunes dans le cadre d'un recyclage spécifique pour les aider à avoir accès à des financements importants et aux marchés nationaux et régionaux.

e) Travaillent avec les parties prenantes du secteur privé des deux sous-régions pour appuyer les liens interentreprises, l'apprentissage entre pairs et l'exposition.

B. Stabilité macroéconomique et gestion de la dette

38. Avec le soutien de la CEA et d'autres partenaires de développement, les Gouvernements dans les deux sous-régions devraient :

a) Élaborer et mettre en œuvre des politiques budgétaires et monétaires judicieuses et appliquer des réformes structurelles visant à soutenir une croissance économique inclusive ;

b) Garantir la stabilité des prix en maintenant l'inflation dans une fourchette gérable ;

c) Élaborer des politiques et des mesures rigoureuses destinées à prévenir les fortes dépréciations monétaires ou à y faire face ;

d) Prendre d'urgence des mesures visant à assurer la viabilité de la dette, notamment en maintenant un ratio dette/produit intérieur brut qui ne compromettrait pas les efforts déployés en matière de réduction de la pauvreté et de développement durable ;

e) Renforcer la mobilisation des ressources intérieures, notamment grâce à des politiques fiscales judicieuses, à la restructuration des subventions, à l'accroissement des recettes fiscales et à l'efficacité des dépenses publiques ;

f) Tirer parti de mécanismes de financement novateurs et renouvelables pour mobiliser des ressources supplémentaires, accroître les envois de fonds et créer des conditions qui encouragent les investissements de la diaspora ;

g) Assurer la coordination dans le cadre de la migration et établir des partenariats efficaces pour améliorer la gestion des migrations et la contribution des envois de fonds au développement ;

h) Fournir un cadre de modélisation intégré qui prend simultanément en considération les dimensions du développement durable (dimension économique, dimension sociale, dimension environnementale et dimension de gouvernance) ;

i) Faciliter le partage de données d'expérience entre les pays et entre les sous-régions, y compris des solutions locales susceptibles d'être adaptées au contexte d'autres pays ;

j) Renforcer la coordination entre les pays afin d'accélérer la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine ;

k) Adopter une politique de transformation numérique.

C. Préparation et ripostes aux crises et aux risques

39. Les pays des deux régions ont dû faire face à de nombreuses crises qui se renforçaient mutuellement : crises économiques, crises liées au changement climatique et crises sécuritaires. Les Gouvernements devraient donc :

a) Résoudre les problèmes liés au changement climatique en mettant au point des stratégies innovantes et efficaces pour utiliser les ressources en

eau et les énergies renouvelables et garantir l'utilisation durable des ressources naturelles ;

b) Tirer parti du passage au numérique et de l'innovation pour élaborer et mettre en œuvre des politiques et des programmes sectoriels sur les ressources en eau, l'énergie et l'alimentation ;

c) Promouvoir ou étendre la mise en œuvre d'initiatives vertes et de chaînes de valeur vertes dans tous les systèmes économiques, dont l'agriculture et les minéraux.

D. Recommandations générales pour les deux sous-régions

40. Les Gouvernements devraient :

a) Renforcer les capacités en matière de gestion durable des ressources en eau par l'intermédiaire des organismes transfrontières de gestion des bassins et des services hydrométéorologiques nationaux ;

b) Étudier la contribution des envois de fonds de la diaspora à la réalisation des objectifs et leur incidence sur le développement économique ;

c) Mener à bien des initiatives nationales et régionales axées sur les résultats visant à mettre en œuvre les décisions de la dixième session du Forum régional pour le développement durable et du Sommet du Futur ;

d) Participer activement à la onzième session du Forum en 2025 pour partager de bonnes pratiques et des solutions fondées sur des données probantes afin d'accélérer le rythme et l'ampleur de la mise en œuvre des deux programmes ;

e) Inviter les pays et les communautés économiques régionales à envisager l'organisation de forums sous-régionaux sur le développement durable en tant que plateformes participatives ascendantes pour préparer les sessions du Forum régional africain pour le développement durable et le forum de haut niveau sur le développement durable.

E. Recommandations propres à chaque sous-région

41. Outre la formulation de recommandations applicables aux deux sous-régions, les participants ont proposé des solutions adaptées aux difficultés hors norme de chaque sous-région.

42. Les gouvernements des pays d'Afrique de l'Ouest devraient s'attaquer aux causes profondes de ses crises, à savoir l'insécurité alimentaire et le terrorisme et l'insécurité en découlant, en renforçant les institutions de bonne gouvernance et en promouvant des mesures synergiques, complémentaires et intégrées, conformément à l'interaction entre la paix, la sécurité et le développement.

43. Le Comité intergouvernemental pour l'Afrique du Nord a appelé la CEA à présenter les résultats de l'assistance technique fournie à ses membres, mesurés si possible à l'aide d'indicateurs numériques.

44. Le Comité intergouvernemental pour l'Afrique du Nord a aussi appelé la CEA, en partenariat avec les organisations régionales et internationales, à aider les pays de la sous-région, à :

a) Renforcer la coopération triangulaire et la coopération Sud-Sud, en particulier entre l'Afrique du Nord et l'Afrique de l'Ouest, échanger de meilleures pratiques et des compétences et tirer les leçons de la comparaison de l'expérience acquise dans l'exploitation des technologies numériques

innovantes pour stimuler le commerce intra-africain ;

b) Accélérer la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et accroître l'intégration régionale ;

c) Mettre en place des chaînes de valeur régionales vertes, utiliser des énergies propres et renouvelables, promouvoir une économie sans carbone grâce au renforcement des capacités et à l'échange de compétences et appuyer l'élaboration de politiques économiques ;

d) Améliorer la mobilisation des ressources financières nationales, en particulier en augmentant les recettes fiscales grâce aux systèmes fiscaux dématérialisés et en luttant contre l'évasion fiscale ;

e) Améliorer la gestion de leur dette, alléger le fardeau de leur dette et renforcer la viabilité de leur dette ;

f) Accroître les contributions de la diaspora au développement, intégrer les contributions de la diaspora dans les stratégies nationales de développement et orienter les envois de fonds vers l'investissement dans le pays d'origine ;

g) Accélérer la mise en œuvre des deux programmes ;

h) Échanger des informations et des données économiques pour accélérer la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine ;

i) Favoriser l'autonomisation économique et soutenir les microentreprises et les petites et moyennes entreprises et les jeunes entrepreneurs et les femmes chefs d'entreprise ;

j) Tirer parti des technologies numériques innovantes pour renforcer la coopération numérique et le commerce intra-africain ;

k) Développer la formation dans le domaine de la numérisation et des industries à forte croissance, telles que l'électromobilité et la technologie, et mener la coopération régionale sur l'électromobilité et les énergies renouvelables.

45. Le Comité intergouvernemental pour l'Afrique de l'Ouest a appelé la CEA, en partenariat avec les organisations régionales et internationales, à :

a) Œuvrer en faveur d'un engagement différencié à respecter les critères de convergence macroéconomique pour les pays d'Afrique de l'Ouest qui doivent faire face à une crise sécuritaire, à l'instar du même type d'ajustements réalisés lors de la pandémie de COVID-19, pour permettre une riposte plus efficace de la part des pays concernés ;

b) Inclure dans le rapport sur le profil socioéconomique des recommandations spécifiques et ciblées visant à faire face aux crises sécuritaires dans la sous-région, en accordant une attention particulière au Sahel ;

c) Soutenir le développement de la coopération Sud-Sud, en particulier avec l'Afrique du Nord, en mettant l'accent sur les domaines où les deux sous-régions possèdent des avantages comparatifs et sur l'apprentissage régional entre pairs et le partage de données d'expériences entre les pays en vue d'atteindre les objectifs ;

d) Accélérer et intensifier le déploiement de la boîte à outils intégrée pour la planification et l'établissement de rapports afin de renforcer les capacités des pays en matière de planification stratégique, de suivi et d'évaluation, et d'établissement de rapports en lien avec les plans de développement nationaux et les deux programmes.

X. Date et lieu des prochaines réunions conjointes des comités intergouvernementaux de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique du Nord et l'Afrique de l'Ouest [point 10 de l'ordre du jour]

46. Le Président de la réunion conjointe et Directeur de la planification au Ministère de l'économie, du plan et de la coopération du Sénégal, Cheikh Modou Thiam, a souligné la nécessité de convenir des dates et du lieu de la prochaine réunion conjointe. Les participants ont décidé que la prochaine réunion aurait lieu à des dates fixées d'un commun accord, entre octobre et novembre 2025. Le Gouvernement sénégalais a proposé d'accueillir la prochaine réunion conjointe.

XI. Questions diverses [point 11 de l'ordre du jour]

47. Les participants ont demandé que la CEA précise les règles relatives à l'élection des bureaux et les critères de formulation des recommandations. Ils ont conseillé aux pays de délibérer en interne avant de choisir le lieu de la prochaine réunion conjointe, pour laquelle l'Afrique de l'Ouest avait proposé les thèmes suivants : « S'attaquer aux vulnérabilités des économies africaines face aux nombreuses crises », « Traiter les questions relatives à la sécurité pour le développement durable », « Favoriser la coopération internationale, gérer l'eau et l'énergie pour l'intégration régionale », « Promouvoir le commerce électronique » et « Tirer parti de l'innovation numérique et de l'intelligence artificielle au service du développement durable ».

XII. Clôture de la réunion [point 12 de l'ordre du jour]

48. Un représentant de la Mauritanie a adressé des remerciements à la CEA au nom de tous les participants.

49. Les directeurs des deux bureaux sous-régionaux ont remercié l'ensemble des participants pour les échanges fructueux et l'orientation stratégique qu'ils avaient donnée aux travaux. M. Thiam a déclaré clos les travaux de la troisième réunion conjointe.